

Dettes intérieure

Un chronogramme de règlement au profit des PME

MZM  
Libreville/Gabon

L'échange, qui s'est presque transformé en altercation entre le Comité interministériel d'audit et de certification de la dette intérieure de l'État (CIAC-DIE) et les représentants des PME/PMI est, selon le président du Conseil gabonais du patronat (CGP), Francis Evouna, une "supercherie" de plus orchestrée par l'État. Car, avance-t-il, le gouvernement ne s'est jamais empressé de régler la dette intérieure, au vu des nombreuses promesses énoncées déjà dans le passé.

Dix jours après sa mise en service, le Comité interministériel d'audit et de certification de la dette intérieure de l'État (CIAC-DIE) a organisé, le lundi 7 décembre dernier, à la Chambre de commerce, une première rencontre avec les PME/PMI gabonaises. Il a été question, pour le comité, de soumettre un chronogramme visant le règlement de la dette intérieure aux représentants d'entreprises réclamant des créances à



Fabrice Andjoua Bongo Ondimba(micro), président du Comité interministériel d'audit et de certification de la dette de l'Etat.

l'État. Mais aussi avoir leurs avis et propositions sur le sujet.

« Comme vous le savez, nous sommes un comité interministériel, donc à double tutelle. A savoir les ministères de l'Économie et du Budget. L'objectif de notre mission est de vérifier, auditer, valider et consolider la dette intérieure des PME/PMI, (...) dans le but de restaurer la crédibilité de l'État vis-à-vis de ses partenaires, permettre aux entreprises de retrouver leur santé financière et lutter contre le chômage dans le pays», a indiqué le président du Comité interministériel

d'audit et de certification de la dette intérieure de l'État, Fabrice Andjoua Bongo Ondimba.

Cet échange, qui s'est presque transformé en altercation entre l'administration publique et les PME/PMI est, selon le président du Conseil gabonais du patronat (CGP), Francis Evouna, une supercherie de plus orchestrée par l'État. Car, avance-t-il, le gouvernement ne s'est jamais empressé de régler la dette intérieure, au vu des nombreuses promesses énoncées déjà dans le passé.

**SUSPICIONS** • « Je suis sur-



Le président du Conseil gabonais du patronat Francis Evouna (en blanc) lors de la réunion houleuse avec le comité

pris de l'initiative de l'administration publique. D'autant plus qu'un travail similaire avait été fait au préalable, et qui avait abouti à l'évaluation à près de 33 milliards de francs de la dette due aux PME. Le gouvernement s'était engagé à payer au plus vite cette créance. En dépit de la menace de plainte brandie par la coalition des PME-PMI gabonaises, le ministre du Budget et des Comptes publics a annoncé, en novembre dernier, que le règlement des premières créances, validées par la Commission de traitement de la dette intérieure (CTD), pour un montant

global de près de 10 milliards de francs, allait être possible dans les plus brefs délais. Et la liste des entreprises concernées avait alors été publiée», a relevé le président de la CGP.

Et Francis Evouna d'ajouter: « Voila que deux semaines après, cette promesse vient d'être trahie et le résultat du travail de la CTD tout simplement écarté, au motif qu'il n'intégrait pas toutes les entreprises. Parce que, selon le président du CIACDIE, il s'agit désormais de recenser toutes les sociétés réclamant une créance à l'Etat».

Au terme de cette réunion,

le comité a enregistré quelques propositions faites par les représentants des entreprises. A savoir, la prise en compte de la première liste des entreprises recensées et l'appel aux entreprises non répertoriées à s'identifier au nouveau guichet unique.

Le chronogramme annoncé par le comité se résume en trois phases dont la mise en oeuvre est évaluée à six mois. Il s'agit, premièrement, de la mise en place d'un guichet unique ouvert à toutes les PME/PMI. Deuxièmement, de la vérification sur le terrain du service fait et, troisièmement, des conclusions du listing définitif.

« En ouvrant le guichet unique, on saura exactement qui compose ses 400 milliards de dette (...). Mais nous ne paierons pas uniquement sur la base des pièces présentées au guichet unique. Il s'agit, ici, de protéger les PME/PMI, à savoir celles qui ont réellement travaillé. Tout en sachant, qu'entre temps, il y a eu d'autres dettes et d'autres marchés contractés», a conclu le président du comité.



Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter, dès parution du présent communiqué, à la BGD, Direction des Engagements et des Affaires Juridiques, pour affaire les concernant. Il s'agit de :

NOMS	DATE DE NAISSANCE	NOMS	DATE DE NAISSANCE
MENGUE M'OBANG BEATRICE	13/01/1971	AMBOUGOU LAURE JOLY	08/01/1951
MAZA FRANCOISE	30/03/1962	OBAME JEAN CHRISTIAN	07/09/1960
NGUEMA ARMAND	01/01/1965	OBIANG-NTOUTOUME ELISE JUSTINE	20/06/1969
BEYEME MORGAN	11/05/1965	ESSONE-NDONG SAMUEL	28/03/1952
ATSAME JACQUELINE	10/04/1944	MOMBO-BOULINGUI JEAN CLAUDE	01/01/1969
NDONG NGUEMA ARMAND	01/01/1977	BILLYE MINTSA VALERIE	03/06/1966
MBA-ASSOU ANDRE	30/11/1950	NZE-MEBIAME JEAN	14/10/1954
ONTCHANGALT HENRI MARC	01/01/1965	NZOUBA-NDOO JEROME	12/03/1951
ONEWIN HELENE NDELLE	24/12/1970	ANDEME-NDONG ALPHONSINE	10/02/1968
NZENG NDONG HUGUETTE	22/12/1975	ADANDE-RAOUMBE ROBERT	26/03/1968
ONDONG-MBA EMMANUEL	11/06/1975	NTOUTOUME-EMANE VINCENT	20/08/1958
NDONG JEAN LEON	16/05/1975	MEDANG-VIEBAME CHARLES	28/01/1957
YENOT-YENOT HENRI VICTORIEN	20/03/1978	FORET-ANGUILET WILFRID ULRICH	03/01/1974
AYENOUE DENIS GABRIEL	13/12/1956	OZIMO-OGANDAGA PELAGIE	09/04/1973
KABINDA-FORSON EMMANUEL	27/11/1970	ANDEME NZENG ALPHONSINE	18/05/1952
FAUSTHER STEPHANE ANDRE	01/01/1965	ISSA PIERRE	12/03/1972
NYNGONE ANGOE EMANE BEATRICE	09/11/1969	MAPITI THERESE	
OSSEY NEE ELLA-ATENG JEANNE-MARIE	01/01/1943	MBA-BIKAINE MICHEYLE	20/09/1964
MOUNEDI PONGUI JEAN MARIE	18/05/1971	BEKALE B'OTSAGHE MAMADOU	23/04/1953
NGUEGUE-KINGBELL SERGE	24/10/1959	MEVIANE EDOUARD BRICE	13/10/1953
POATY-REVAZZAT GAEL	16/10/1976	MBA-NGUEMA JONAS	28/09/1972
NDONG-MEYO JEAN LEON	16/05/1975	MAKAYA BRIGITTE	01/01/1965
ABOULE ROSA	01/04/1955	NGUEMA CHRISTIAN	04/11/1964
BISSE-BEKALE CECILE	03/05/1969	ONDO-MEYO JULES	01/01/1950
SOCKA JOSEPH FARGOZ	22/06/1960	NGUEMA-MBA ROBERT	01/06/1957
MAKOSSO EMMANUEL	24/02/1945	MENGUE EP ONDO PAULINE	30/12/1955
OBONE CHRISTIANE	13/10/1972	FAUSTHER JACQUELINE	28/08/1949
ENDAMNE DUBERNARD	23/11/1963	MBA-BITEGHE FAVIEN	19/08/1953
RAIVIRE JUDITH ELISE	31/03/1970	MICO-MENGUIRE LEON RAOUL	21/06/1954
AMOGHE-NZE MARIE SUZANNE	06/07/1970	MBINA-KASSA ALBERTINE	02/07/1954
N'KOROUNA EMILE	17/10/1958	NDONG-ANGO CLEMENT	25/09/1949
BELLA-MINKO ROSINE	01/01/1956	BEKALE-BIYOGHE BRUNO	07/06/1966
MBAMBI JULES CORENTIN	12/12/1958	NKOGHET JEROME	25/08/1971
OTOGHE GILBERT	15/04/1953		